

Publiée le 14 septembre 2022
Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 6
Votants : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

Objet : Attribution secours ou aides diverses : délégation au président

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à quatorze heures, la commission administrative du CCAS, dûment convoquée le six septembre, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de M. Régis FORVEILLE, Maire.

Etaient présent(e)s : MM Bruno BOUVIER, vice-président, Michèle GILLES, Julie FOUCTEAU, Michael GILBERT, Jeannine POUTEAU.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : MM Josette LAVANDIER, Jeanine HATTE, Gérard GOUGEON

Madame Julie FOUCTEAU a été élue secrétaire.

Objet : Attribution secours ou aides diverses : délégation au président

La commission,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir faire face, rapidement, à des demandes de secours, imputables à l'article 6561 ou autres secours ou aides imputables à l'article 6568,
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. AUTORISE le Président à attribuer des secours d'urgence ou autres secours, remboursables ou non, sur demandes justifiées par tous moyens (copie des avis d'imposition ou non imposition, justificatifs des ressources, factures,..etc..) soit directement au demandeur soit en prenant en charge tout ou partie de factures (eau, électricité, carburant, combustible,..etc..) par paiement au créancier concerné.

.PRECISE que le montant de ces aides ne devra pas dépasser un total de 300 € par exercice comptable et par personne et que le président devra donner le compte-rendu des aides éventuellement attribuées, lors de la réunion suivante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis FORVEILLE

